

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 819****7 août 2003****SOMMAIRE**

Aforest Lux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	39297	Expanco S.A., Luxembourg .....	39296
Agence Immobilière Manuel Cardoso, S.à r.l., Luxembourg .....	39266	F.A.R.O., Foncière d'Administration, de Réalisation et d'Organisation S.A.H., Luxembourg ....	39286
Agricultural Investment & Development S.A., Luxembourg .....	39311	Fico S.A., Luxembourg .....	39291
Allianz IRC Sicav, Senningerberg .....	39268	Financial Belt S.A., Luxembourg-Kirchberg ....	39288
Aprotec S.A., Eschdorf .....	39270	Financière Steewee S.A.H., Luxembourg .....	39312
Avalanche S.A., Luxembourg .....	39297	Fiscam, S.à r.l., Steinfort .....	39295
Benvest S.A.H., Luxembourg .....	39280	Florentine S.A., Luxembourg .....	39298
Benvest S.A.H., Luxembourg .....	39280	Gafs Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	39283
(Louis) Berger S.A., Luxembourg .....	39296	Gafs Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	39283
Bertel Group S.A.H., Luxembourg .....	39271	Gambit S.A., Luxembourg .....	39301
Besia Soparfi, S.à r.l., Luxembourg .....	39291	Georgia-Pacific Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	39266
Biogros, S.à r.l., Münsbach .....	39297	Green Finance S.A., Luxembourg .....	39292
Bucher Invest Holding S.A., Luxembourg .....	39288	Holding SAT S.A., Luxembourg .....	39293
Buzot S.C.I., Capellen .....	39267	Hoogeben Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	39306
Campill Holdings S.A., Luxembourg .....	39282	Hoogeben Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	39306
Cartera Finance Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	39287	Immobilière OEKimmO S.A., Uebersyren .....	39298
Cedar Participations S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39279	Immomax S.A., Luxembourg .....	39294
Cedar Participations S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39279	Insinger de Beaufort Holdings S.A., Luxembourg .....	39311
CGPA Ré S.A., Munsbach .....	39276	IPRO S.A., Sandweiler .....	39296
Christine Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39279	IT Marketing S.A., Sandweiler .....	39295
City-Earth S.A., Luxembourg .....	39275	Iwojima, S.à r.l., Luxembourg .....	39275
Compagnie de Réassurance RT A.G., Luxembourg .....	39281	Jacmar S.A., Luxembourg .....	39294
Copytech, S.à r.l., Roodt-Septfontaines .....	39280	K2P, S.à r.l., Luxembourg .....	39289
Croydon S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39281	L.T.T. Holding S.A., Luxembourg .....	39307
Design Coiffure, S.à r.l., Rodange .....	39274	Lagar S.A., Luxembourg .....	39290
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39282	Lagar S.A., Luxembourg .....	39290
Edwardian Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39281	Leinad Holding S.A., Luxembourg .....	39307
Erco S.A., Heisdorf .....	39295	LFG, London Financial Group S.A., Luxembourg .....	39306
Espirito Santo International Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39283	Locinvest S.A., Luxembourg .....	39291
Esterafael S.A., Luxembourg .....	39276	Manlu SCI, Esch-sur-Alzette .....	39277
Euro Finance Arts Graphiques S.A., Luxembourg .....	39291	Massalia Investissements S.A., Luxembourg .....	39284
Euro Participations Arts Graphiques S.A., Luxembourg .....	39291	Mechanical Investments S.A., Luxembourg .....	39283
Ewita Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	39288	Mezzerine Holding S.A., Bettange-sur-Mess .....	39295
		Mezzerine Invest S.A., Bettange-sur-Mess .....	39294
		Mill Shoes, S.à r.l., Luxembourg .....	39298
		Minerals Trading S.A., Luxembourg .....	39307
		Multi Strategy Portfolio, Sicav, Luxembourg ....	39309
		Naturata, S.à r.l., Luxembourg .....	39298

Oekimmo, GmbH, Luxembourg . . . . .	39298	Robur International, Sicav, Luxembourg . . . . .	39309
Optimal Diversified Portfolio, Sicav, Luxembourg	39308	Roumaninvest S.A., Luxembourg . . . . .	39296
Optique Tom Peeters, S.à r.l., Wiltz . . . . .	39276	Rutland Trade Marks Holding S.A., Luxembourg .	39266
Otti S.A., Luxembourg . . . . .	39282	Sagittarius Investissements S.A., Luxembourg-	
Panda Sicav, Luxembourg . . . . .	39308	Kirchberg . . . . .	39294
Partners 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	39274	Scorlux S.A., Munsbach . . . . .	39270
Patent, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39296	Smith & Nephew Holdings, S.à r.l., Luxembourg .	39290
Proman S.A., Luxembourg . . . . .	39298	Sobedy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39299
Prospect Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39306	Sogedec, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39306
Publicom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39297	Teknassur S.A., Luxembourg . . . . .	39305
Publicom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39297	Teknassur S.A., Luxembourg . . . . .	39305
Publicom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39297	Usco Industrial Group S.A., Luxembourg . . . . .	39307
Relio S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	39294	VEP Investors Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39269
Reluri Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	39312	Webimmosa.com S.A., Luxembourg . . . . .	39295
		Zurclub International S.A., Luxembourg . . . . .	39279

**AGENCE IMMOBILIERE MANUEL CARDOSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2563 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.368.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(040284.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**RUTLAND TRADE MARKS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.327.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040322.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**GEORGIA-PACIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.935.853.200,-**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.564.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 4 juillet 2003*

L'associé unique de la Société, GEORGIA-PACIFIC, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a décidé de révoquer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa révocation.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer ERNST & YOUNG S.A. avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour une durée indéterminée en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour extrait et publication

GEORGIA-PACIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040534.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**BUZOT S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8326 Capellen, 8, rue Hiereknapp.  
R. C. Luxembourg E113.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le six juin.

Ont comparu:

1. Monsieur Raymond Remy, Physicien, demeurant à L-8326 Capellen, 8, rue Hiereknapp.
2. Madame Christiane Savoini, épouse de Monsieur Raymond Remy, employée Fonction Publique, demeurant audit L-8326 Capellen, 8, rue Hiereknapp.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière à constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière familiale qui prendra la dénomination de BUZOT S.C.I.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Capellen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois mille Euros (3.000,00 EUR), représenté par trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 EUR) chacune.

Les trente (30) parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Par Monsieur Raymond Remy, préqualifié, vingt-cinq parts sociales .....	25 parts
2.- Par Madame Christiane Savoini, préqualifiée, cinq parts sociales. ....	5 parts
Total: trente parts sociales .....	30 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois mille Euros (3.000,00 EUR) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

**Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle se délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille trois.

#### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

#### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est fixé à L-8326 Capellen, 8, rue Hiereknapp.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Raymond Remy, prénommé.

La société est valablement engagé par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04708. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040091.3/000/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

#### **ALLIANZ IRC SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 68.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

P. Frieders.

(040551.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**VEP INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 70.784.

## DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-eighth of May.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, here represented by Mr José Correia, accountant, residing in F-Longwy and Miss Séverine Canova, lawyer, residing in F-Thionville, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A,

acting in the name and on behalf of Mr Stefano Camponovo, company director, born at Chiasso (Switzerland), on July 3, 1964, residing in Via A Giacometti 1, 6901 Lugano, Switzerland,  
by virtue of a proxy given on August 20th 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation VEP INVESTORS HOLDING S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 2, 1999, published in the Mémorial Recueil C no. 741 of October 6, 1999. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on July 19, 1999, published in the Mémorial, Recueil C no. 812 of November 2, 1999;

- that the capital of the corporation VEP INVESTORS HOLDING S.A. is fixed at two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that Mr Stefano Camponovo has become owner of the shares and has decided to dissolve the company VEP INVESTORS HOLDING S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr Stefano Camponovo, being sole owner of the shares and liquidator of VEP INVESTORS HOLDING S.A., declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that he will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of VEP INVESTORS HOLDING S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy et Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à F-Thionville,

agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Stefano Camponovo, administrateur de société, né à Chiasso (Suisse), le 3 juillet 1964, demeurant à Via A Giacometti 1, 6901 Lugano, Suisse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société VEP INVESTORS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 741 du 6 octobre 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 812 du 2 novembre 1999;

- que le capital social de la société VEP INVESTORS HOLDING S.A. s'élève actuellement à deux cent mille Euros (200.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Stefano Camponovo, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme VEP INVESTORS HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Stefano Camponovo, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société VEP INVESTORS HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société VEP INVESTORS HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Correia, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 22, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

G. Lecuit.

(040416.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

#### **APROTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9150 Eschdorf, 2, rue op der Knupp.  
R. C. Diekirch B 4.582.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

S. Benamor.

(901754.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2003.

#### **SCORLUX S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 26.722.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2003*

«

4. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice social 2002 et approuve les affaires traitées avec des Administrateurs ou des Sociétés ou Etablissements dans lesquels certains Administrateurs sont intéressés.

5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques Blondeau de son poste d'Administrateur avec effet au 4 novembre 2002 et lui donne décharge.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Serge Osouf de son poste d'Administrateur avec effet au 22 janvier 2003 et la démission de Monsieur Salomon Toledano de son poste d'Administrateur avec effet au 14 mars 2003 et leur donne décharge.

6. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pierre-Denis Champvillard et Monsieur Renaud de Pressigny en qualité d'Administrateurs en remplacement de Monsieur Serge Osouf et Monsieur Salomon Toledano. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2004.

7. Par conséquent, l'Assemblée réduit le nombre des Administrateurs pour le porter à 3.

8. L'Assemblée confirme la société KPMG AUDIT en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2004. »

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05379. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040138.3/730/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**BERTEL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 94.451.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

ici représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé.

Lequel comparant, agissant ès dit qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de BERTEL GROUP S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'Euros (€ 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

### **Titre II. - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juillet à neuf heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

#### *Réunion en Assemblée Générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.  
Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
  - b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
  - c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.  
Est nommée commissaire:  
La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2008.
- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.
- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 juillet 2003, vol. 356, fol. 1, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 juillet 2003.

H. Beck.

(040317.3/201/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**DESIGN COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4810 Rodange, 317, rue du Clopp.

R. C. Luxembourg B 94.422.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Viviane Leszczynski, indépendante, née à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1964, demeurant à L-4810 Rodange, 317, rue du Clopp.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DESIGN COIFFURE, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et messieurs avec vente des articles de la branche ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

L'année sociale coïncide avec l'année civile.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-), divisé en cent parts sociales de cent vingt cinq Euros (125,-) chacune. Il est libéré par un apport en nature justifié par facture.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

La somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par la comparante.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers de la comparante ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par la gérante ou par un liquidateur nommé par la comparante.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille Euros (1.000,-).

*Gérance*

La comparante a pris les décisions suivantes:

La gérance est assumée par Madame Viviane Leszczynski, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature unique de la gérante.

Le siège social de la société est fixé à L-4810 Rodange, 317, rue du Clopp.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. d'Huart, V. Leszczynski.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2003, vol. 888, fol. 99, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 juillet 2003.

G. d'Huart.

(039963.3/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

**PARTNERS 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 79.083.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040397.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**CITY-EARTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.267.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Séverine Klein, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MARSEN INTERNATIONAL LTD, ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront drive, Road Town, Tortola, BVI, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CITY-EARTH S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 5 septembre 1985, publié au Mémorial, Recueil C de 1985 page 14249, dont le capital social a été converti en Euro suivant assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 975 du 26 juin 2002;

- que le capital social de la société ESTERAFEL S.A. s'élève actuellement à EUR 31.234,58 représenté par 1.260 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la société MARSEN INTERNATIONAL LTD, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme CITY-EARTH S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société MARSEN INTERNATIONAL LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CITY-EARTH S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société CITY-EARTH S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Klein, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

G. Lecuit.

(040418.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**IWOJIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.384.

En date du 26 juin 2003 l'associé unique de la société IWOJIMA, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

1. Remplacement des gérants actuels:

- Mme Isabelle Wieme, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Mme Monique Juncker, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-118 Luxembourg

par UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 26 juin 2003.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040120.3/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**OPTIQUE TOM PEETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9575 Wiltz, 15, place des Tilleuls.  
R. C. Diekirch B 3.302.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2003, réf. DSO-AG00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juillet 2003.

OPTIQUE TOM PEETERS, S.à r.l.

Signature

(901761.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2003.

---

**CGPA Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 46.753.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juin 2003*

«...

7. L'Assemblée décide de laisser vacant le poste d'Administrateur suite à la démission de M. Huertas.

8. L'Assemblée reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Réviseur Indépendant de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.»

*Pour la société*

C. Stiennon

*Directeur Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05394. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040129.3/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ESTERAFEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.141.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Séverine Klein, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MARSÉN INTERNATIONAL LTD, ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront drive, Road Town, Tortola, BVI, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ESTERAFEL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil C numéro 126 du 18 avril 1990, dont le capital social a été converti en Euro suivant assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 988 du 28 juin 2002;

- que le capital social de la société ESTERAFEL S.A. s'élève actuellement à EUR 36.587,76 représenté par 240 actions d'une valeur nominale de EUR 152,449 chacune, entièrement libérées;

- que la société MARSÉN INTERNATIONAL LTD, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ESTERAFEL S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société MARSÉN INTERNATIONAL LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ESTERAFEL S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ESTERAFEL S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Klein, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 21, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

G. Lecuit.

(040420.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

### **MANLU SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 134, boulevard Kennedy.

R. C. Luxembourg E114.

#### **STATUTS**

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Ont comparu:

1) Monsieur Louis Lucas, commerçant, né le 9 décembre 1958 à Montelavar (P), demeurant actuellement au n° 4 de la rue St. Barbe, L-4021 Esch-sur-Alzette.

2) Madame Sabine Gaburro, célibataire, commerçante, née le 23 mars 1958 à Algrange (F), demeurant actuellement au n° 4 de la rue St. Barbe, L-4021 Esch-sur-Alzette.

3) Monsieur Remy Lucas, célibataire, chef de rang, né le 9 juillet 1984 à Esch-sur-Alzette demeurant actuellement au n° 64, rue du Canal, L-4051 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup>. - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination MANLU SCI.

**Art. 2.** La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

#### **Titre II. - Apports, Capital social, Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500,- Euros), divisé en cent parts sociales de vingt-cinq (25,-) Euros de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Louis Lucas, quarante parts . . . . .	40 parts
2.- Madame Sabine Gaburro, trente parts. . . . .	30 parts
3.- Monsieur Remy Lucas, trente parts . . . . .	30 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500,- Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 7.** Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

**Art. 8.** Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

**Art. 11.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers ou encore la société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés (dans lesquelles la société détient un intérêt) tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 13.** Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

**Art. 15.** Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 17.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

### **Titre V. - Dissolution et liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale*

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Monsieur Louis Lucas, prredit.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

C) L'adresse de la société est fixée à L-4171 Esch-sur-Alzette, 134, bd Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2003.

L. Lucas / S. Gaburro / R. Lucas

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05580. – Reçu 487 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040165.3/000/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**CEDAR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 84.557.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040156.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**CEDAR PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 84.557.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040159.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**CHRISTINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 89.160.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040162.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ZURGLUB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.632.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Eric L. Salama, administrateur de société, né à New-York (USA), le 11 novembre 1966, demeurant à B- Bruxelles, 5, avenue des Phalènes, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ZURGLUB INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil C numéro 486 du 26 septembre 1995. Le capital social a été converti en Euro suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 10 juin 2002, publiée au Mémorial, Recueil C numéro 1206 du 13 août 2002;

- que le capital social de la société ZURGLUB INTERNATIONAL S.A. s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Centimes (30.986,69 EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que Monsieur Eric L. Salama, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ZURGLUB INTERNATIONAL S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Eric L. Salama, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ZURGLUB INTERNATIONAL S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;  
\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;  
\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,  
de sorte que la liquidation de la société ZURGLUB INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme clôturée.  
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;  
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

G. Lecuit.

(040423.3/220/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**COPYTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8398 Roodt-Septfontaines, 9A, Lotissement des Roses.

R. C. Luxembourg B 23.870.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040164.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.338.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01390, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour BENVEST S.A. société anonyme holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(040453.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**BENVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.338.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour BENVEST S.A. société anonyme holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(040452.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**CROYDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 63.481.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040168.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**EDWARDIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 81.763.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040169.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**COMPAGNIE DE REASSURANCE RT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 30.568.

Im Jahre zweitausenddreißig, den fünfzehnten April, versammelte sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft COMPAGNIE DE REASSURANCE RT, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg Sektion B unter Nummer 30.568.

Die Versammlung wurde eröffnet um 12.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dietmar Stenzel, wohnhaft 1, rue J.-P. Sauvage, L-2514 Luxembourg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär: Claude Weber.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler: Philippe Reibel.

Der Präsident erklärte dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft COMPAGNIE DE REASSURANCE RT sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär und den Stimmenzähler mit dem Protokoll einregistriert wird.

II. Aus der Präsenzliste ergeht, dass die 1.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Widerruf bisheriger Vollmachten.
2. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates.
3. Sitzverlegung.
4. Bestellung eines Wirtschaftsprüfers.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheissen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Verwaltungsratsmitglieder, Léon Sué, Pierre Gourdin und Eric Kessels treten mit Wirkung zum 15. April 2003 zurück. Alle bisher erteilten Vollmachten für die Gesellschaft werden mit unmittelbarer Wirkung widerrufen. Die bis dato gemäss Art. 94. Nr. 3 des Luxemburger Versicherungsgesetzes vom 6. Dezember 1991 durch MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBURG S.A. ausgeübte Geschäftsführung ist am 15. April 2003 beendet.

*Zweiter Beschluss*

Mit Wirkung zum heutigen Tage werden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bestellt:

1. Herr Herbert Haas, wohnhaft Allerhoopsweg 6, D-30938 Burgwedel.
2. Herr Götz Hartmann, wohnhaft Wennigser Strasse 4 in D-30989 Gehrden.
3. Herr Dietmar Stenzel, wohnhaft 1, rue J.-P. Sauvage, L-2514 Luxembourg.
4. Herr Wilhelm Zeller, wohnhaft Märchenweg 42 in D-30938 Burgwedel.

Das Mandat dieser Verwaltungsratsmitglieder endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die über das Geschäftsjahr 2005 befindet.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt, die tägliche Geschäftsführung sowie Vertretung der Gesellschaft, dem Verwaltungsratsmitglied Dietmar Stenzel zu übertragen. Anlässlich derartiger Bevollmächtigung hat der Verwaltungsrat einen Katalog von Geschäften festzulegen, die der Zustimmung des Verwaltungsrates bedürfen.

*Dritter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft wird von 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxemburg, nach 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg verlegt.

*Vierter Beschluss*

Zu Wirtschaftsprüfern für das Geschäftsjahr 2003 wird die Firma KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, bestellt.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 12.15 Uhr.

In der Qualität als Büro waren anwesend:

D. Stenzel / C. Weber / P. Reibel  
Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05105. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039924.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

---

**E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 13.634.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040171.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**CAMPILL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 64.478.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01367, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour CAMPILL HOLDINGS S.A. société anonyme holding

G. Birchen

Administrateur

(040404.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**OTTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 67.112.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 18 mars 2003*

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 32, rue Jean-Pierre Bresseur, L-1258 Luxembourg, au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OTTI S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040283.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**GAFS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 82.244.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040180.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**GAFS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 82.244.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040184.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 13.091.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03436 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040172.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**MECHANICAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 61.905.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2000*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction à savoir:

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes actuellement en fonction, HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2003.

Pour MECHANICAL INVESTMENTS S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040292.3/565/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**MASSALIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.438.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le trois juin.

Par devant Maître Delvaux Jacques, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, société anonyme, ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, R. C. Luxembourg B n° 58.474,

ici représentée aux fins du présent acte par Monsieur Noël Didier, employé privé, 10, bd Royal, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 26 mai 2003.

2) La société DK TRANS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, R. C. Luxembourg B n° 48.358,

ici représentée aux fins du présent acte par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, bd Royal, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 26 mai 2003.

Les procurations pré mentionnées resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de MASSALIA INVESTISSEMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être établi, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, agences, bureaux ou un siège administratif tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société ayant pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de valeur EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Titre II. - Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'Assemblée Générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la moitié de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Des résolutions du Conseil peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par le président des séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière, soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblées Générales.**

**Art. 13.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de mars à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales, même l'Assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéficiaires**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition Générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que celles des lois modificatives.

#### *Dispositions Transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

*Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, préqualifiée . . . . .	999 actions
2. La société DK TRANS S.A., préqualifiée . . . . .	1 action
Total . . . . .	1.000 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros), se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le Notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 2.300,-.

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Sont nommés administrateurs pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004:

- Monsieur Jean Quintus, né le 2 novembre 1939 à Pépange, administrateur de sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach;

- Monsieur Koen Lozie, né le 24 juin 1965 à Deinze (B), administrateur de sociétés, demeurant à L-8466 Mamer, 105, route d'Arlon;

- La société COSAFIN S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 70.588.

2. Le nombre de commissaires est fixé à 1.

Est nommée commissaire pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2004:

- la société V.O. CONSULTING, Réviseur d'Entreprises, avec siège social au 8, rue Haute à L-4963 Clémency, R. C. Luxembourg B 61.459.

3. Le siège social de la société est fixé au 23, Avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, P. Sprimont, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, vol. 139S, fol. 26, case 11. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

J. Delvaux.

(040085.3/208/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**F.A.R.O. S.A., FONCIERE D'ADMINISTRATION, DE REALISATION ET D'ORGANISATION S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 41.523.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03644. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040295.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 54.726.

## DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the twenty-eighth of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Marilou Meijer, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of FAIRLAND PROPERTY LIMITED, a company having its registered office at P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

by virtue of a proxy given on May 28th 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a notarial deed on April 4, 1996, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 367, on July 31, 1996, and the articles of incorporation of which have been amended for the last time by a notarial deed on September 9, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1588 of November 6, 2002;

- that the capital of the corporation CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. is fixed at thirty-one thousand euros (31.000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, fully paid;

- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that FAIRLAND PROPERTY LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil trois, le vingt huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Marilou Meijer, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FAIRLAND PROPERTY LIMITED, une société ayant son siège social à P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte notarié en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 du 31 juillet 1996, et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 septembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1588 du 6 novembre 2002;

- que le capital social de la société CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions de CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que FAIRLAND PROPERTY LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CARTERA FINANCE PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meijer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2003.

G. Lecuit.

(040424.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

#### **EWITA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 64.151.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040175.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

#### **FINANCIAL BELT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 83.639.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040176.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

#### **BUCHER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040530.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**K2P, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.561.

## DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fourth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg,

«the proxy»

acting as a special proxy of EMTS TECHNOLOGIE AG, with registered office at 1, F.W. Raiffeisenstrasse, A-5061 Elsbethen- Glasenbach, Austria;

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the corporation K2P, S.à r.l., having its registered office at Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 73561, has been incorporated by deed enacted on the 10th of January 2000;

II.- That the share capital of the corporation K2P, S.à r.l. amounts currently to EUR 1,230,000.- (one million two hundred thirty thousand Euros), represented by 49,200 (fourty-nine thousand two hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, fully paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of K2P, S.à r.l.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the principal fully discharges the director of the corporation Mr Guy Hornick, for his mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,  
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EMTS TECHNOLOGIE AG, ayant son siège social à 1, F.W. Raiffeisenstrasse, A-5061 Elsbethen- Glasenbach, Autriche;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée K2P, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.561, a été constituée suivant acte reçu le 10 janvier 2000.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée K2P, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.230.000,- (un million deux cent trente mille euros), représentés par 49.200 (quarante-neuf mille deux cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société K2P, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société Monsieur Guy Hornick pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

J. Elvinger.

(040429.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LAGAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.268.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour LAGAR S.A. société anonyme*

G. Birchen

*Administrateur*

(040410.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LAGAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.268.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01370, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

*Pour LAGAR S.A. société anonyme*

G. Birchen

*Administrateur*

(040433.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 204.362.500,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.049.

*Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu en date du 18 juin 2003*

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société à cette nouvelle adresse:

23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01970. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040369.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**EURO FINANCE ARTS GRAPHIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 79.037.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039997.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**EURO PARTICIPATIONS ARTS GRAPHIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 85.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039998.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**BESIA SOPARFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.212.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040001.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LOCINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.220.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040002.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**FICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 50.804.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040005.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**GREEN FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.471.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GREEN FINANCE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 75.471,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 4 avril 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 27897.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de chaque actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

HRT REVISION, S.à r.l., représentée par Monsieur Romain Thillens, avec siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir a Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, 23, Val Fleuri, Luxembourg, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

L'assemblée décide également de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société GREEN FINANCE S.A., qui cesse d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

*Clôture de l'assemblée:*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Santini, P. Feller, J.-J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2003.

J. Delvaux.

(040160.3/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**HOLDING SAT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.505.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Philippe Morales, avocat, demeurant au 3 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social à Luxembourg

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding HOLDING SAT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.505, a été constituée suivant acte reçu le 15 mai 1998 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 570 du 5 août 1998;

II.- Que le capital social de la société anonyme holding HOLDING SAT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt mille dollars US (120.000.- USD), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (100.-USD) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HOLDING SAT S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Morales, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

J. Elvinger.

(040435.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SAGITTARIUS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 69.113.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040219.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**IMMOMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.  
R. C. Luxembourg B 84.398.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040090.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**JACMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.894.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 27 juin 2003, réf. DSO-AF00228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société JACMAR S.A.*

Signature

(040093.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2003.

---

**MEZZERINE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 82.408.

Les comptes annuels 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04814, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*L'Administrateur-délégué*

(040096.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**RELIO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 32.233.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040008.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ERCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7341 Heisdorf, 11, rue Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.291.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040009.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**FISCAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.733.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040011.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**IT MARKETING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 53.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040012.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**WEBIMMOSA.COM S.A., Société Anonyme,  
(anc. REICHEL IMMOBILIER S.A.).**

Siège social: L-1713 Luxembourg, 173, rue de Hamm.  
R. C. Luxembourg B 22.947.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040013.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**MEZZERINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 82.167.

Les comptes annuels 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'Administrateur-délégué

(040097.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**EXPANCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 245, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.800.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040015.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**LOUIS BERGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.686.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040017.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**IPRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 64.041.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040018.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**ROUMANINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.986.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040019.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**PATENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.258.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040021.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**AFOREST LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 68.705.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040100.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**AVALANCHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040103.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**BIOGROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Münsbach.  
R. C. Luxembourg B 40.346.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040107.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**PUBLICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.309.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040123.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**PUBLICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.309.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040127.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**PUBLICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.309.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040130.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**FLORENTINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.938.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040109.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**IMMOBILIERE OEKimmO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Uebersyren.  
R. C. Luxembourg B 65.323.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040110.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**MILL SHOES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.728.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040112.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**NATURATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.794.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040114.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**OEKIMMO, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.528.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040117.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**PROMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Signature.

(040118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SOBEDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 94.507.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme TOMORROW'S TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, ici représentée par Monsieur Jean-Luc Doucet, administrateur de société, né à Longuyon, France le 18 septembre 1956, demeurant à F-54430 Rehon, en vertu d'une procuration datée du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention et la location d'immeubles en tout genre ainsi que la promotion immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature à favoriser l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes autres opérations complémentaires à cet objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SOBEDY, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Laurent Verdini, architecte, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue du Rhin.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.L. Doucet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 139S, fol. 60, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

J. Elvinger.

(040800.3/211/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

**GAMBIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 94.510.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille trois, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GAMBIT A.G., une société anonyme existant selon le droit de la Principauté du Liechtenstein, avec siège social à Aeulestrasse 38, 9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein (ci-après la «Société»),

dûment représentée par Maître Annette Brewer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 10 juillet 2003, à Vaduz, Principauté du Liechtenstein (l'«Assemblée Générale»);

2. La société LCF ROTHSCCHILD CONSEIL S.A., une société anonyme existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg, agissant en qualité de détenteur de 99 actions de la Société,

dûment représentée par Maître Annette Brewer, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2003,

3. Madame Elise Lethuillier, Fondé de Pouvoir Principal, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg, agissant en qualité de détenteur de 1 action de la Société,

dûment représentée par Maître Annette Brewer, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juillet 2003.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ainsi que les procurations, après avoir été signés ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequelles comparantes, représentées comme décrit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que les personnes comparantes, mentionnées sous les points 2. et 3. ci-avant, sont les seuls actionnaires de la Société et représentent l'entière du capital social de la Société;

2. Qu'en vertu de l'Assemblée Générale, il a été décidé, entre autres, de (i) transférer le siège social et le lieu de direction effective de la Société, de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique, et adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois (ii) fixer la date de prise d'effet du transfert du siège social et du lieu de direction effective de la Société, de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg, au 14 juillet 2003, (iii) changer la nationalité de la Société et adopter la nationalité luxembourgeoise avec effet au 14 juillet 2003, (iv) cesser toute activité de la Société dans la Principauté du Liechtenstein à compter du 14 juillet 2003 et approuver les comptes de clôture de la Société, (v) fixer le capital social de la Société à EUR 32.780,- (trente-deux mille sept cent quatre-vingts euros), divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale, sur la base des comptes de la Société au 26 mai 2003, (vi) approuver le projet des statuts de la Société, (vii) fixer le nouveau siège social de la Société au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg, (viii) fixer le nombre minimum d'administrateurs à trois, (ix) respecter les dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, et notamment l'article 159 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»), et (x) nommer la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec le mandat d'émettre un rapport, en conformité avec l'article 26-1 de la Loi;

3. Qu'un rapport, établi en conformité avec l'article 26-1 de la Loi, a été émis par la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et que ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur comptable des actions à émettre en contrepartie.»

4. Qu'il résulte d'un avis juridique émis par l'étude MARXER & PARTNER, établie à Vaduz, Principauté du Liechtenstein, que (i) toutes les formalités ont été valablement accomplies dans la Principauté du Liechtenstein de manière à procéder au transfert envisagé de la Société de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que la continuation de la personnalité juridique de la Société a été maintenue et que la Société ne sera pas dissoute;

5. Qu'une copie des résolutions de l'Assemblée Générale, ainsi que le bilan de la Société au 26 mai 2003, le rapport émis par la société AACO, S.à r.l., et l'avis juridique émis par l'étude MARXER & PARTNER, ont été produits au notaire soussigné et après avoir été signés ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Suite à cela, les comparantes, représentées comme décrit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

1. Le siège social et le lieu de direction effective de la Société sont transférés de la Principauté du Liechtenstein vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 14 juillet 2003, sans liquidation de la Société et avec continuation de la personnalité juridique de la Société;

2. Que la nationalité de la Société deviendra luxembourgeoise, à compter du 14 juillet 2003, à 00.01 heures, en conformité avec le droit luxembourgeois;

3. Que le siège social et le lieu de direction effective de la Société est fixé au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg;

4. Que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme;

5. Que le capital social de la Société est fixé à EUR 32.780,- (trente-deux mille sept cent quatre-vingts euros), divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale;

6. Que les 100 (cent) actions représentant l'entière part du capital social de la Société sont nominatives;

7. Que le nombre minimum d'administrateurs est fixé à trois;

8. Que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004:

a) Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, né à Thionville (France) le 8 mars 1962, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg;

b) Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur principal, né à Pétange (Luxembourg) le 18 mai 1962, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg; et

c) Madame Elise Lethuillier, Fondé de Pouvoir Principal, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2525 Luxembourg.

9. Que la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 51.238, a été nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

10. Que les statuts de la Société sont reproduits ci-après et sont désormais formulés comme suit:

### **I - Nom - Durée - Siège social - Objet social**

#### **Art. 1<sup>er</sup>.**

La société existe sous la forme d'une société anonyme et est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telles que modifiées (la «Loi»).

La société porte la dénomination de GAMBIT S.A. (la «Société»).

#### **Art. 2.**

La société existe pour une durée illimitée.

#### **Art. 3.**

L'objet de la Société est (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, tel que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen d'actions, obligations et tout autre titre, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, et (ii) la détention de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et leur fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toutes autres manières.

La Société aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans toutes sociétés de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra emprunter, procéder à l'émission d'obligations et d'emprunt obligataire dans les limites de la Loi.

Plus généralement, la Société pourra prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

#### **Art. 4.**

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

### **II - Capital Social - Actions**

#### **Art. 5.**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 32.780,- (trente-deux mille sept cent quatre-vingts euros), représenté par 100 (cent) actions nominatives sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

#### **Art. 6.**

Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Un transfert d'actions s'opère par voie de déclaration de transfert inscrite sur ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La société pourra accepter et inscrire sur le registre un transfert opéré sur base de correspondances ou sur base d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Un certificat témoignant de l'inscription d'un actionnaire sur le registre de la Société, et du nombre d'actions détenues par cet actionnaire sera émis par la Société sur demande de cet actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société.

La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un gageant et un gagiste.

### III - Assemblée Générale des Actionnaires

#### Art. 7.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

#### Art. 8.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le premier jour du mois de juillet à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le prochain jour ouvrable.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux assemblées générales des actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Les résolutions d'une assemblée d'actionnaires régulièrement constituée, seront adoptées à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par courrier ou facsimilé une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Seule une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires pourra modifier les dispositions des statuts de la Société. Néanmoins le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire appelée à modifier les dispositions des statuts ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte des articles qui concernent l'objet ou la forme de la Société.

Le texte reprenant la totalité des modifications sera disponible au siège de la Société, avant la réunion, sur simple demande.

Si la moitié au moins du capital n'est pas présente ou représentée, une deuxième assemblée avec le même ordre du jour peut être convoquée par le conseil d'administration, conformément à la loi applicable.

La seconde assemblée délibérera valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée.

Les résolutions, dans les deux assemblées, ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

### IV - Conseil d'administration

#### Art. 9.

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs pourront être révoqués à tout instant et à la seule discrétion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder 6 ans et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les membres du conseil d'administration sortant sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur à la suite de décès, démission, ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires par un vote majoritaire.

#### Art. 10.

Le conseil d'administration choisira en son sein un président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration.

En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Sauf cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit ou par e-mail, ou télécopie, de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, téléfax ou e-mail avec signature digitale un autre administrateur.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, à la condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par courrier, par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

#### **Art. 11.**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration devront être approuvés lors de la prochaine réunion du conseil d'administration et signés par deux administrateurs ou par le président et le secrétaire de la Société s'il en existe un.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 12.**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

#### **Art. 13.**

La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

### **V - Surveillance de la Société**

#### **Art. 14.**

Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui peuvent être actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination du commissaire aux comptes, déterminera leur nombre, rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra excéder 6 ans.

### **VI - Année sociale - Bilan**

#### **Art. 15.**

L'année sociale de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, avec exception pour l'année sociale en cours qui commence le quatorze juillet deux mille trois pour se terminer le trente et un décembre deux mille trois.

#### **Art. 16.**

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société,

tel qu'établit à l'article 5 ci-dessus ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

### VII - Liquidation

#### Art. 17.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

### VIII - Disposition finale - Droit applicable

#### Art. 18.

Tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts devra être déterminé conformément au disposition de la Loi.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, à raison des présentes est évalué à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la personne comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Brewer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, vol. 139S, fol. 76, case7. – Reçu 2.123,48 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 juillet 2003.

T. Metzler.

(040810.3/222/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2003.

### TEKNASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 44.251.

—  
*Extrait du procès-verbal de la 25<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration  
qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 16 décembre 2002*

«9. Divers:

a. Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société, avec effet à ce jour, au 73, rue du Fort Neipperg L-2230 Luxembourg.»

*Pour la société*

T. Dron

*Directeur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040167.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

### TEKNASSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 44.251.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par vote circulaire le 7 mai 2003*

«Le Conseil désigne avec effet à ce jour et jusqu'au 31 décembre 2003, conformément à l'agrément du Commissariat aux Assurances daté du 6 mai 2003, M. Thierry Dron en tant que dirigeant agréé et directeur-délégué de TEKNASSUR conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, en remplacement de M. Roland Frère.»

*Pour la société*

T. Dron

*Directeur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, réf. LSO-AF03225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040158.3/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

**LFG, LONDON FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.961.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040006.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.811.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(040556.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**HOOGEBEEN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.811.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Signature.

(040554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**SOGEDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.  
R. C. Luxembourg B 24.647.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(040007.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

---

**PROSPECT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 15.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 août 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03595/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

39307

**MINERALS TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.482.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 9 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 9 juillet 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03818/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LEINAD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 80.238.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 août 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

I (03856/795/15)

*Le Liquidateur.*

---

**USCO INDUSTRIAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.982.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on August 27, 2003 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

I (03895/795/14)

*The Board of Directors.*

---

**L.T.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 67.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 août 2003 à 14.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 juillet 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (03959/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 70.595.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 25 août 2003 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 avril 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (03931/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**PANDA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 58.116.

Notice is hereby given to the shareholders (the «Shareholders») of PANDA SICAV (the «Fund»), that, as the first extraordinary general meeting convened on July 30, 2003 at 11 a.m. was not able to vote the points of the hereunder agenda given that the quorum was not attained, a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

(the «Meeting») of the Fund will be held before notary at the registered office of the Fund on Wednesday September 10, 2003 at 11 a.m. for the purpose of debating on the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the denomination of the Fund into COMGEST PANDA.
2. To amend article 1 of the articles of incorporation of the Fund (the «Articles of Incorporation») so as to reflect the aforementioned change.
3. To amend article 5 of the Articles of Incorporation, so as to reflect the currency transition from Luxembourg Francs to Euro.
4. To remove all references to BNP PARIBAS LUXEMBOURG and to amend article 20 accordingly.
5. To remove all references to COMGEST S.A. and to amend article 21 accordingly.
6. To remove article 9 c) of the Articles of Incorporation, so as to delete any reference to breakdown in the means of communication or computation as a reason to suspend the determination of the net asset value per share.
7. To amend articles 1, 3, 19 and 26 of the Articles of Incorporation to modify all references to the law of 30th March 1988 on undertakings for collective investment, as such law has been or may be amended from time to time.
8. To amend articles 2, 4, 6, 8, 10, 13, 22, 23, 25.
9. Miscellaneous.

There is no quorum required for the Meeting and the decisions will be validly adopted or voted in favour by a majority of two-thirds of the shares present or represented.

Shareholders entitled to attend and vote at the Meeting may appoint a proxy to attend and vote on his behalf and such proxy need not to be a Shareholder. Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Fund) and return it at least five business days prior to the date of the Meeting.

The present notice and a prescribed form of proxy are sent to all registered Shareholders on record as at August 26, 2003.

Registered Shareholders have to inform the Board of Directors by mail of their intention to attend the Meeting at least five business days prior to the date of the Meeting.

In order to attend the Meeting, Shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days prior to the date of the Meeting at the windows situated 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg.

The amended Articles of Incorporation are available upon request at the registered office of the Fund.

I (03965/755/39)

*By order of the Board of Directors.*

**MULTI STRATEGY PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 73.332.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le lundi 25 août 2003 à 11.15 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 30 avril 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (03932/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**ROBUR INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 31.868.

A. Notice is hereby given to the Shareholders that the extraordinary shareholders' meetings of August 6, 2003 took unanimously the following resolutions:

1. The demand for the ROBUR INTERNATIONAL NORDIC EQUITY SUB FUND has been very limited and the amount of capital invested in this Sub Fund is very small. This makes it difficult and disproportionately resource consuming to conduct an efficient investment management of this Sub Fund. The meeting decided therefore to merge the assets of ROBUR INTERNATIONAL NORDIC EQUITY SUB FUND with those of ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB FUND.

The difference between ROBUR INTERNATIONAL NORDIC EQUITY SUB FUND and ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB FUND concerns the investment policy. Whereas ROBUR INTERNATIONAL NORDIC EQUITY SUB FUND was investing mainly in equity securities listed or traded on a regulated market in Denmark, Sweden and Finland, ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB FUND is investing more generally in equity securities listed or traded on a regulated market in the EU and non-EU countries in Europe.

The other characteristics of ROBUR INTERNATIONAL NORDIC EQUITY SUB FUND as described in the current prospectus are similar to these of ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB FUND.

2. The demand for the ROBUR INTERNATIONAL AMERICAN EQUITY SUB FUND and for the ROBUR INTERNATIONAL COMMUNICATIONS EQUITY SUB FUND has been very limited and the amount of capital invested in these Sub Funds is very small. This makes it difficult and disproportionately resource consuming to conduct an efficient investment management of these Sub Funds. The meeting decided therefore to merge the assets of ROBUR INTERNATIONAL AMERICAN EQUITY SUB FUND and ROBUR INTERNATIONAL COMMUNICATIONS EQUITY SUB FUND with those of ROBUR INTERNATIONAL GLOBAL EQUITY SUB FUND.

The difference between ROBUR INTERNATIONAL AMERICAN EQUITY SUB FUND, ROBUR INTERNATIONAL COMMUNICATIONS EQUITY SUB FUND and ROBUR INTERNATIONAL GLOBAL EQUITY SUB FUND concerns the investment policy. Whereas ROBUR INTERNATIONAL AMERICAN EQUITY SUB FUND was investing mainly in equity securities listed or traded on a regulated market within the American OECD countries, ROBUR INTERNATIONAL COMMUNICATIONS EQUITY SUB FUND was mainly investing in equity securities listed or traded on a regulated market in Europe, North or South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa and ROBUR INTERNATIONAL GLOBAL EQUITY SUB FUND is investing more generally in equity securities listed or traded on a regulated market in Europe, North or South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa.

The other characteristics of ROBUR INTERNATIONAL AMERICAN EQUITY SUB FUND and ROBUR INTERNATIONAL COMMUNICATIONS EQUITY SUB FUND as described in the current prospectus are similar to these of ROBUR INTERNATIONAL GLOBAL EQUITY SUB FUND.

3. For the following reasons, the meeting decided to merge the assets of ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND with those of ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND:

The above two euro denominated Sub Funds were launched in 1999 in connection with the introduction of the euro. The two Sub Funds both invest in euro denominated bonds and other securities. Whereas ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND focused on short term securities, ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND invested in fixed income securities, regardless of the maturity of such securities.

Compared to Robur's other fixed income Sub Funds, ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND and ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND have attracted very little capital from investors and the small capital in the Sub Funds makes it difficult to conduct an efficient investment management of the Sub Funds. By merging the two Sub Funds, this difficulty could be reduced.

Another factor contributing to the investment management difficulties relating to ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND is the fact that the market for short term euro securities has not been as efficient as expected.

The merger will entail a slightly increased interest rate exposure for the Shareholders in ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND. Compared to the currency exposure, which, since the majority of the Shareholders in both Sub Funds have made their investments in the Sub Funds in Swedish kronor, most of the Shareholders in both Sub Funds are exposed to, the slight increase in interest rate exposure is deemed to be marginal.

The difference between ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND and ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND concerns the investment policy. Whereas ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND was investing mainly in euro denominated bonds or other euro denominated short term securities, ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND is investing more generally in euro denominated bonds or other euro denominated fixed income securities.

The other characteristics of ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND as described in the current prospectus are similar to these of ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND.

B. Furthermore, notice is also hereby given to the Shareholders that the Board of Directors has decided:

1. To amend the Investment Objective and Policy of the ROBUR INTERNATIONAL SWEDISH BOND SUB FUND as follows: «ROBUR INTERNATIONAL SWEDISH BOND SUB FUND's aim is to provide a reasonable high income together with capital appreciation through a conservative investment policy trading and investing in Swedish kronor and international bonds, preference shares or Swedish kronor denominated and international long term and short term securities such as treasury bills, treasury notes, interest bearing bonded loans and convertible securities which are admitted to official listing on a stock exchange or which are traded on another regulated market within the EU or the OECD countries. Currency risk exposure shall mainly be to Swedish kronor and the Sub Fund will therefore use currency hedging strategies within the limits prescribed herein below on page 9».
2. To amend the Investment Objective and Policy of the ROBUR INTERNATIONAL SWEDISH LIQUIDITY SUB FUND as follows: «ROBUR INTERNATIONAL SWEDISH LIQUIDITY SUB FUND's aim is to provide a reasonable high income together with capital appreciation through a conservative investment policy trading and investing in Swedish kronor and international bonds or other Swedish kronor denominated and international short term securities such as treasury bills, treasury notes, interest bearing bonded loans and convertible securities which are admitted to official listing on a stock exchange or on another regulated market within the EU or the OECD countries. Currency risk exposure shall mainly be to Swedish kronor and the Sub Fund will therefore use currency hedging strategies within the limits prescribed herein below on page 9».
3. To amend the Investment Objective and Policy of the ROBUR INTERNATIONAL SWEDISH BOND MEGA SUB FUND as follows: «ROBUR INTERNATIONAL SWEDISH BOND MEGA SUB FUND's aim is to provide a reasonable high income together with capital appreciation through a conservative investment policy trading and investing in Swedish kronor and international bonds, occasionally on a very limited basis in preference shares, in Swedish kronor denominated and international long term and short term securities such as treasury bills, treasury notes and convertible securities which are admitted to official listing on a stock exchange or which are traded on another regulated market within the EU or the OECD countries. Currency risk exposure shall mainly be to Swedish kronor and the Sub Fund will therefore use currency hedging strategies within the limits prescribed herein below on page 9».
4. To amend the Investment Objective and Policy of the ROBUR INTERNATIONAL SWEDISH SAFE MEGA SUB FUND as follows: «ROBUR INTERNATIONAL SWEDISH SAFE MEGA SUB FUND's aim is to provide a reasonable high income together with capital appreciation through a conservative investment policy trading and investing in Swedish kronor and international bonds or other Swedish kronor denominated and international short term securities such as treasury bills, treasury notes and convertible securities which are admitted to official listing on a stock exchange or on another regulated market within the EU or the OECD countries. Currency risk exposure shall mainly be to Swedish kronor and the Sub Fund will therefore use currency hedging strategies within the limits prescribed herein below on page 9».
5. To amend the Investment Objective and Policy of the ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND as follows: «ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND's aim is to provide a reasonable high income together with capital appreciation through a conservative investment policy trading and investing in euro denominated bonds or other euro denominated fixed income securities and short term securities which are admitted to official listing on a stock exchange or which are traded on another regulated market within the EU or the OECD countries. The Sub Fund may hold liquid assets on an ancillary basis, however these liquid assets will never in themselves constitute an investment objective».
6. To amend the order receipt deadline from 5.00 p.m. into 4.30 p.m. regarding the issue, the redemption of shares as well as conversion and switching between Sub Funds.

The Shareholders which do not agree with the a.m. resolutions under A. and B. may request the redemption of their shares free of any redemption charges during the period beginning on the date of this notice through September 12, 2003, it being understood that as of September 15, 2003 the merger decisions shall be binding on all concerned Shareholders which have not requested the redemption of their shares.

Shareholders are also informed that as of September 15, 2003 the merger shall become effective and that:

- the shares of ROBUR INTERNATIONAL NORDIC EQUITY SUB FUND shall be exchanged for shares of ROBUR INTERNATIONAL EUROPEAN EQUITY SUB FUND,
- the shares of ROBUR INTERNATIONAL AMERICAN EQUITY SUB FUND and ROBUR INTERNATIONAL COMMUNICATIONS EQUITY SUB FUND shall be exchanged for shares of ROBUR INTERNATIONAL GLOBAL EQUITY SUB FUND, the shares of ROBUR INTERNATIONAL EURO SAFE SUB FUND shall be exchanged for shares of ROBUR INTERNATIONAL EURO BOND SUB FUND,

in a ratio based on the Net Asset Value per share of each concerned Sub Fund calculated on the last Valuation Day immediately preceding the effective day of the mergers.

All charges and expenses directly linked to the related mergers will be borne by the respective absorbing Sub Funds accordingly.

In connection with the realization of the a.m. resolutions, an updated Prospectus reflecting these changes shall be available at the registered office of the Company.

August 7, 2003.  
(03582/584/122)

*The Board of Directors.*

**AGRICULTURAL INVESTMENT & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 88.929.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 25 août 2003 à 14.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (03882/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**INSINGER DE BEAUFORT HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 49.429.

Notice is hereby given that at the Extraordinary General Meeting of Shareholders held at the registered office on 4 August 2003, the shareholders have, at the quorum and majority requirements provided for by law, resolved inter alia as follows:

1. To refinance and convert the \$14.95 million Convertible Loan Notes by:
  - a) converting \$4.95 million Convertible Loan Notes into 215,217 Ordinary Shares credited as fully paid up in the capital of the Company; and
  - b) cancelling \$10 million Convertible Loan Notes and substituting in replacement thereof €8.929 million subordinated loan notes 2008 to be issued to the noteholders upon the terms as summarised in the Circular to Ordinary Shareholders dated 10 July 2003;
2. To reduce the ordinary share capital of the company by 13,385,583 Ordinary Shares from 26,771,163 Ordinary Shares of €2.00 each to 13,385,580 Ordinary Shares of 2.00 each via the compulsory repurchase from all Ordinary Shareholders of 1 Ordinary Share for every 2 Ordinary Shares held on 28 July 2003 at an amount of €4.50 per share repurchased, subject to and upon the terms as set out in the Circular to Ordinary Shareholders and warrant holders dated 10 July 2003 and cancellation of the Ordinary Shares repurchased;
3. To amend the Articles of Incorporation of the Company to reflect the reduction in the issued ordinary share capital from €53,542,326 represented by 26,771,163 Ordinary Shares of €2.00 each to €26,771,160 represented by 13,385,580 Ordinary Shares of €2.00 each following the repurchase of Ordinary Shares in accordance with resolution (2) above;
4. To empower the Directors to implement the repurchase of 13,385,580 Ordinary Shares pursuant to resolution (2) above including the payment to Ordinary Shareholders of €4.50 per Ordinary Shares repurchased (out of which €2.00 will be paid as a reduction of capital and €2.50 will be paid from share premium) such repayment to be made to shareholders on 15 September 2003.

The capital reduction referred to hereinabove is effective as per 4 August 2003.

Therefore, 1 Ordinary Share for every 2 Ordinary Shares held on 28 July 2003 has been automatically repurchased on 4 August 2003.

In terms of Luxembourg corporate law, payments to shareholders arising from a reduction of capital can only be made 30 days following publication of the deed of the notarial deed of the reduction of capital in the Mémorial. Accordingly, payments to shareholders will be made on 15 September 2003.

Payments in respect of the Ordinary Shares repurchased shall be made through the Euroclear/Clearstream system on 15 September 2003 to holders of Ordinary Shares as per 28 July 2003. The remaining shares will therefore be traded on the Luxembourg Stock Exchange as from 5 August 2003 without any right to repayment as referred to above.

Dated 4 August 2003.

(04031/260/37)

*The Board of Directors.*

---

**RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.369.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 18 août 2003 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03781/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANCIERE STEEWEE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 56.856.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 18 août 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:  
La société a pour objet social la gestion des fonds mis à disposition, la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeoise ou étrangers ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.
- Modification afférente des articles 4 et 17 des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03896/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---